

PROJET DE LOI

N° 94

adopté

SÉNAT

le 14 avril 1977

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*tendant à la reconduction de la législation
sur les emplois réservés.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 206 et 237 (1976-1977).

Article unique.

La date du 27 avril 1983 est substituée à celle du 27 avril 1977 au premier alinéa de chacun des articles L. 393 et L. 394 et à l'article L. 401 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.